



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 401-2023

Résolution 23-12-285

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 401-2023 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2024

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 401-2023 concernant les tarifs municipaux 2024.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 12^e jour du mois de décembre 2023

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le douzième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième (12^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière